

## RÈGLEMENT N° 2012-240

### AMENDEMENT AU RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 2007-103 – AGRANDISSEMENT DE LA ZONE 323 R

**ATTENDU QUE** le conseil municipal, à sa séance ordinaire du 10 décembre 2007 adoptait son règlement n° 2007-103 intitulé « *Règlement de zonage* »;

**ATTENDU QUE** le conseil juge opportun d'amender ledit règlement de zonage afin de permettre l'agrandissement du Parc Ferland en vue d'un éventuel développement résidentiel.

**ATTENDU QU'**un avis de motion a dûment été donné par le conseiller Gaby Gauthier pour la présentation du présent règlement lors de la séance ordinaire du 12 mars 2012;

**POUR CES MOTIFS, LE CONSEIL DE LA VILLE DE SEPT-ÎLES DÉCRÈTE CE QUI SUIT :**

1. Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.
2. Le présent règlement modifie le règlement n° 2007-103 intitulé « *Règlement de zonage* ».
3. Le règlement n° 2007-103 est modifié afin d'agrandir la zone 323 R à même une partie de l'actuelle zone 319 R.
4. La zone 323 R est donc agrandie par l'ajout d'une partie du lot connu et désigné comme étant le lot 3 669 334 du cadastre du Québec, soit la partie se retrouvant dans l'actuelle zone 319 R.
5. L'extrait du plan de zonage n° 2721, tel que modifié par le présent règlement et faisant partie intégrante du règlement de zonage n° 2007-103 est joint en annexe A du présent règlement pour en faire partie intégrante.
6. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.
  - **PROJET DE RÈGLEMENT ADOPTÉ** le 9 janvier 2012
  - **AVIS DE L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION PUBLIÉ** le 18 janvier 2012
  - **ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION TENUE** le 8 février 2012
  - **SECOND PROJET DE RÈGLEMENT ADOPTÉ** le 13 février 2012
  - **AVIS DE LA POSSIBILITÉ DE FAIRE UNE DEMANDE DE PARTICIPATION À UN RÉFÉRENDUM PUBLIÉ** le 22 février 2012
  - **AVIS DE MOTION DONNÉ** le 12 mars 2012
  - **RÈGLEMENT ADOPTÉ** le 26 mars 2012
  - **CERTIFICAT DE CONFORMITÉ DE LA MRC DE SEPT-RIVIÈRES DONNÉ** le 23 avril 2012
  - **AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR PUBLIÉ** le 2 mai 2012
  - **ENTRÉE EN VIGUEUR** le 23 avril 2012

(Signé) Serge Lévesque, maire

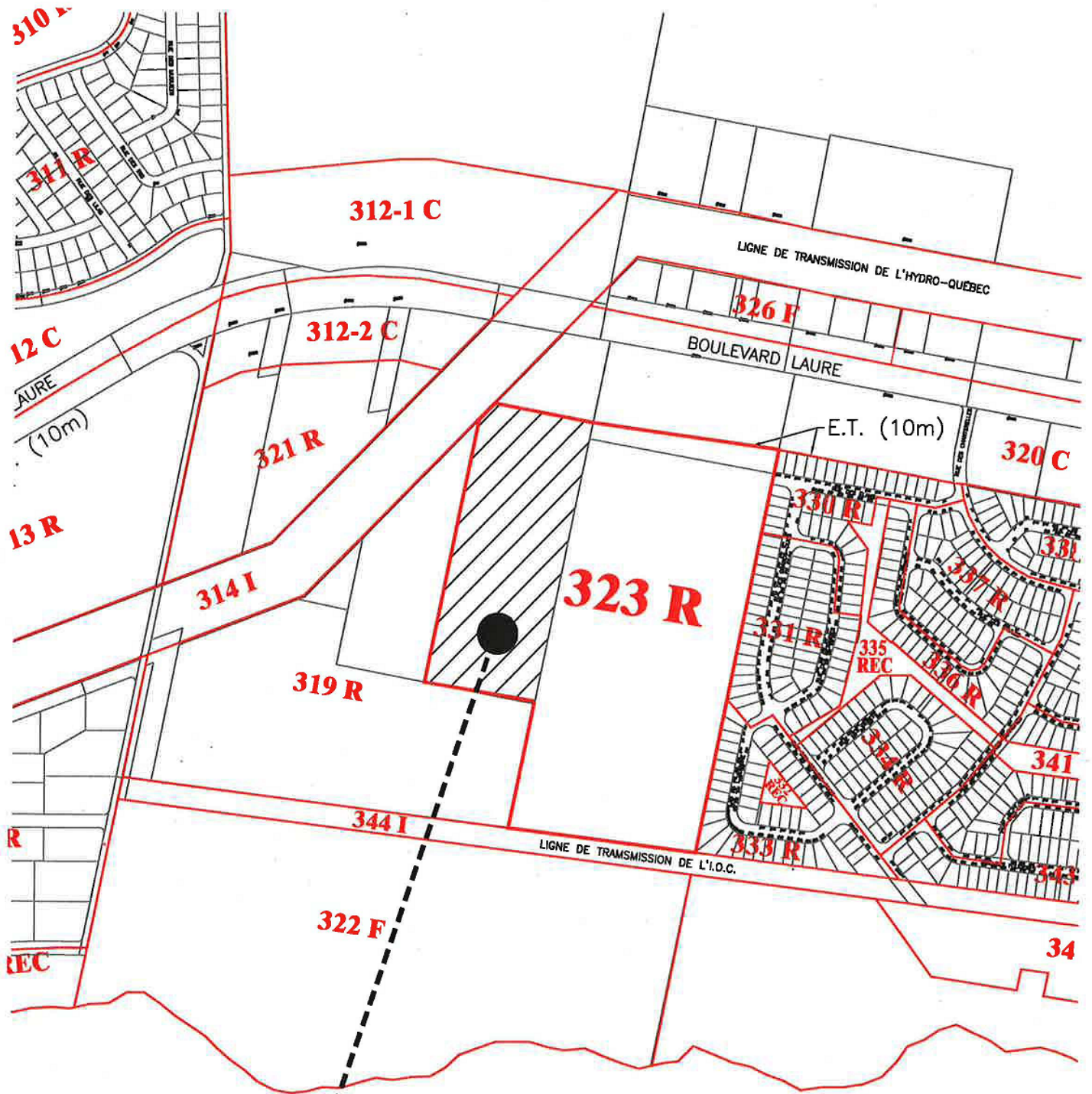
(Signé) Valérie Haince, greffière

VRAIE COPIE CONFORME

\_\_\_\_\_  
Greffière

ANNEXE A

EXTRAIT DU PLAN DE ZONAGE N° 2721



**"Agrandissement de  
la zone 323 R"**

**N.B.: Extrait du plan  
de zonage # 2721  
du règlement  
no 2007-103.**

BAIE DE SEPT-ÎLES  
**1208 REC**